



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 55508

Texte de la question

M. Thierry Mariani a attentivement pris connaissance des propos tenus, sur les ondes d'une grande radio française le jeudi 13 janvier 2005, par M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille quant à la création d'un ordre infirmier. Il a notamment déclaré qu'il était favorable à la création d'un tel ordre sous réserve que les syndicats infirmiers parviennent à un accord. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser, d'une part, ses intentions en la matière et, d'autre part, les éléments d'information permettant une appréhension globale, complète et objective de ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est favorable de longue date à la création d'un ordre professionnel des infirmiers. À cet égard, il a confié à monsieur Édouard Couty, ancien directeur de la direction des hôpitaux, une mission sur ce thème, qui a permis de consulter et d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Il se félicite de l'adoption de la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55508

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 502

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10414